

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1856>

Déclaration de l'UGTG à propos de l'accident mortel du chauffeur de bus de la TCSV survenu le samedi 04 août 2012 à Mahault Pointe-Noire

Date de parution : 29 novembre 1999

- La Centrale UGTG -

Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2018

Mis à jour le : dimanche 5 août 2012

UGTG.org

Ce samedi 04 août 2012, Harry DAMVILLE, chauffeur de car de la société de transport public de voyageurs, la TCSV (Transport Côte Sous le Vent) est mort. Avec lui, plusieurs passagers sont blessés. Le bus qui les transportait s'est renversé sur la chaussée après que le chauffeur ait tenté de le maîtriser, en vain.

Selon les premiers témoignages, les freins du bus ne fonctionnaient pas. A maintes reprises, les salariés de la TCSV avaient saisi le Procureur de la République et interpellé les inspecteurs du travail sur des problèmes récurrents de vétusté et de dysfonctionnements des bus entraînant mise en danger des usagers et des salariés de la TCSV.

Cette situation, depuis la création de la société TCSV et l'attribution du marché de transport par le Conseil Général en juin 2008, est constamment dénoncée par les chauffeurs de la TCSV qui ne sont jamais entendus et qui sont même licenciés quand ils refusent de conduire des bus dangereux. Le parc automobile de la TCSV est, comme celui de plusieurs sociétés de transport de voyageurs, constitué principalement de véhicules usagés qui ne circulent que parce qu'ils sont munis de dérogations **(et ici encore, leurs criminelles dérogations, après celles de la chlordécone et de l'épandage aérien, pour nous tuer nous, Guadeloupéens)**

Autrement dit, autant les services de l'Etat (la DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) que le Conseil Général, savent que le transport public de voyageurs est assuré par des sociétés qui ne respectent aucune règle en matière de sécurité, et ne respectent aucune de leurs obligations sociales.

Ainsi, la société TCSV, l'Etat et le Conseil Général sont solidairement responsables de la mort de Harry DAMVILLE et des dommages causés aux passagers du bus, ce samedi 04 août 2012.

L'UGTG exprime son total soutien à la famille de Harry DAMVILLE et de ses collègues de la TCSV.

L'UGTG exige que toutes les vérités soient dites sur ce drame et exige que tous les responsables soient poursuivis.

L'UGTG indique d'ores et déjà qu'elle se constituera partie civile aux côtés de la famille de Harry DAMVILLE, de façon à ce que la mort de Harry ne soit pas considérée comme un classique accident de travail ou un banal accident de la route. Ce drame devra être l'accident de trop qui contraindra les décideurs politiques et économiques au Respect des travailleurs et des usagers de la route, qui obligera les autorités administratives en charge du transport à aucune complaisance à l'égard des sociétés délinquantes.

L'UGTG demande aux salariés de la TCSV d'exercer sans délai leur droit de retrait, pour obtenir que la TCSV se mette en règle, à tous les niveaux.

L'UGTG appelle tous ses adhérents, et singulièrement ceux du transport, à soutenir la famille de Harry et à participer aux cérémonies funéraires.

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 05 Août 2012